

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX :

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix adopteront le budget de l'exercice financier 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2025-2026-2027, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le mardi le 17 décembre 2024, à 18h30, au Pavillon de services des loisirs, située au 115 rue Gauthier, à Sainte-Croix ;

QUE les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations ;

QUE le présent avis est donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., Chapitre C-27.1).

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce 5 décembre 2024.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 5^e jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 décembre 2024.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier